

|                     |
|---------------------|
| <b>DÉPARTEMENT</b>  |
| NORD                |
| <b>CANTON</b>       |
| TOURCOING NORD EST  |
| <b>COMMUNE</b>      |
| NEUVILLE EN FERRAIN |

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

2025/78

Liberté - Egalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
PLACE ROGER SALENGRO, RUE DE TOURCOING ET CONTOUR DE L'ÉGLISE**

Le Maire de Neuville en Ferrain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière-huitième partie approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant la demande de RAMERY Réseaux Lille Métropole en date du 13 mars 2025,

Considérant l'accord technique préalable n°25-AV-1824, n°25-AV-1825, n°25-AV-1826 et n°25-AV-1827 en date du 12 mars 2025,

Considérant les travaux de renouvellement du réseau gaz et des branchements effectués par la société RAMERY Réseaux Lille Métropole, pour le compte de GRDF, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement place Roger Salengro, rue de Tourcoing et Contour de l'Eglise,

Considérant que ces mesures sont de nature a renforcer la sécurité publique,

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :** La circulation sera strictement interdite, rue de Tourcoing, dans sa partie comprise entre la rue de Reckem et Contour de l'Eglise, et Contour de l'Eglise dans sa partie comprise entre le Café la Bascule et le Crédit agricole, à compter du 5 avril 2025 jusqu'au 21 avril 2025.

**Article 2 :** La circulation sera restreinte et régulée par feux tricolores si nécessaire au droit du chantier place Roger Salengro, rue de Tourcoing, et Contour de l'Eglise, du mardi 22 avril au lundi 30 juin 2025. La vitesse des véhicules sera limitée a 30km/h.

**Article 3 :** Le stationnement sera interdit au droit du chantier place Roger Salengro, rue de Tourcoing et Contour de l'Eglise, à compter du 7 avril 2025, jusqu'au 30 juin 2025. **En vertu de l'article R-417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière par les soins des services de la Police Nationale ou de la Police municipale, aux frais de son propriétaire.**

**Article 4 :** Toute ouverture de chaussée ou de trottoir devra être bouchée au plus tard le 25 avril 2025 en raison des manifestations du 1<sup>er</sup> mai.

**Article 5 :** L'entreprise informe la Commune dès l'arrêt des travaux en cas de suspension de plus de 3 jours. Si les travaux sont à l'arrêt pendant une durée de 5 jours ou plus, l'entreprise rebouche les trous en chaussée et/ou trottoirs afin d'assurer la sécurité publique.

**Article 6 :** L'entreprise fera son affaire personnelle de la mise en place de la signalisation.

**Article 7 :** M. le Commissaire divisionnaire de Police de Tourcoing et les agents de la police Municipale, sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Neuville en Ferrain,  
le

19 MARS 2025

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
Le directeur général,  
Matthieu FIOEN



Mis en ligne

19 MARS 2025

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès

de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.